

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES QUATRE RIVIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE VALANT DÉLIBÉRATION
Le 03 mai 2023**



L'an deux mille vingt-trois, le mercredi trois mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle communautaire de l'immeuble des 4 rivières à VIUZ EN SALLAZ, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président en exercice.

Date de convocation : 27 avril 2023
Nombre de délégués en exercice : 12
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0
Nombre de délégués votants : 11

Délégués présents :

Barthelemy GONZALEZ-RODRIGUEZ, Bruno FOREL, Luc PATOIS, Christian RAIMBAULT, Antoine VALENTIN, Sabrina ANCEL, Pascal POCHAT-BARON, Max MEYNET-CORDONNIER, Allain BERTHIER, Laurette CHENEVAL, Daniel REVUZ

Etaient excusés :

Catherine BOSCH

20230503_01 - Avis sur la modification n°1 du PLU de Bogève

La commune de Bogève consulte pour avis la CC des Quatre Rivières en tant que personne publique associée pour la modification n°1 de son PLU. Le projet porte sur :

- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 (OAP n°1) afin de préciser certaines règles de hauteur, les objectifs et enjeux de l'OAP n°1 n'étant pas en phase avec les règles de hauteur déterminées dans la zone AUa concernée par ladite OAP,
- sans changer les principes d'aménagement déterminés dans l'OAP n°1, il s'agira d'adapter les espaces à végétaliser en harmonie avec le futur projet.

La commune explique que l'ensemble des modifications ne sont pas de nature à changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisances.

Vu la délibération N° 20200722-02 du Conseil Communautaire des 4 Rivières en date du 22 Juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau communautaire et notamment pour donner un avis sur les projets de modification de PLU ;

Après en avoir délibéré l'unanimité des 11 votants, le Bureau communautaire :

- DONNE un avis favorable aux modifications proposées du PLU de Bogève au regard des compétences propres de la CC des Quatre Rivières ;

Le Président de la CC4R
Bruno FOREL

